Votre Autonome association type loi 1901 :
la protection professionnelle historique,
gérée par des militant-e-s bénévoles
expérimenté-e-s, **pas une plateforme !**

Vous exercez dans un des départements des régions
Centre-Val de Loire, Normandie, Limousin.

Membre de Union des Autonomes

Bulletin d'adhésion - Année scolaire 2021-2022

À renvoyer :
Autonome 28
1 rue Chauveau Lagarde
28000 CHARTRES

Vous pouvez aussi adhérer en ligne par paiement sécurisé sur le site : www.autonome28.fr

NOM : ..... Nom de naissance :.....

Prénom :..... Date de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

Ville :..... Code postal : .....

Tél portable : ..... Fixe :.....

E-mail : .....@.....

Mon attestation me parviendra à l'adresse mail ci-dessus ☐

À une autre adresse : .....@..... ☐

ÉTABLISSEMENT :

Code établissement (facultatif) : .....

☐ Maternelle	☐ Elémentaire	☐ Collège	☐ Lycée	☐ Inspé	☐ Autre

Votre fonction exacte : .....

NOM :..... .. N° et rue : .....

Code postal : ..... Commune : .....

J'adhère à **l'Autonome 28** Centre-Val de Loire-Normandie-Limousin (**association loi 1901, créée le 12 décembre 1907**) qui se consacre à la **couverture des « risques professionnels », des affaires morales et à la solidarité.**

- **Je règle ma cotisation de 39 € (*)** ☐
- **Je règle ma cotisation de 33 € (*)** ☐
- **Je règle ma cotisation de 10 € (*)** ☐
- **Je règle en plusieurs chèques** ☐

(*) **Montant de la cotisation**

39 € : enseignants titulaires, personnels de direction, gestionnaires, IEN, médecins, infirmières, psychologues, directrices de crèche...

33 € : enseignant non titulaire, agent collectivité territoriale, contractuel, stagiaire, 1er poste, ATSEM, PES, M2 stagiaire, AVS et AESH (temps plein), DDEN...

10 € : M1, M2 non stagiaire, intervenant occasionnel, contractuels alternants, AESH (temps partiel) et tout contrat partiel (nous consulter).

(*) L'assurance est incluse dans le montant de la cotisation. Les conditions générales du Contrat souscrit par l'Autonome 28 pour la couverture Responsabilité Civile et Accident Professionnel auprès des assurances du Crédit Mutuel sont disponibles à l'Autonome 28 ou sur son site internet : www.autonome28.fr

Signature de l'adhérent(e) A.....le...../...../.....
(Obligatoire)

En adhérant à l'Autonome, je demande à recevoir toutes les informations me concernant grâce aux données personnelles que j'ai communiquées. J'ai pris connaissance qu'en adhérant à l'Autonome je suis adhérent(e) de l'Union des Autonomes. De ce fait j'autorise l'Autonome à faire figurer ces informations dans son fichier et ses traitements informatisés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/11/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant à l'Autonome.

Le **capital décès professionnel** (30 000 euros) est versé au conjoint, à défaut aux enfants, à défaut aux parents, aux héritiers. **Pour définir un (e) autre bénéficiaire, veuillez nous contacter.**